

**Lettre du général Michel Aoun  
adressée à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies  
et aux membres du Conseil de sécurité  
à propos de la situation au Liban.**

**Le 30 mars 2007**

## ***Général Michel Aoun***

Son Excellence Monsieur Ban Ki-Moon,  
Secrétaire général des Nations unies

Rabieh, le 30 mars 2007

Monsieur le Secrétaire général,

A l'occasion de votre visite au Liban, je souhaite apporter quelques clarifications concernant des sujets de grande importance afin de dissiper les malentendus relevés dans les déclarations de certains membres de la communauté internationale.

Depuis près de deux ans, notre pays connaît une crise de gouvernance qui est une conséquence directe des élections législatives inéquitables de 2005, et qui s'est davantage aggravée suite aux échecs successifs du gouvernement Siniora. Cette crise a connu son apogée après la démission des ministres chiites et depuis, le fossé n'a pas cessé de se creuser entre l'opposition et le gouvernement.

En conformité à l'article 95 de notre Constitution et au Paragraphe « I » de son Préambule, toutes les communautés religieuses doivent être représentées dans un gouvernement pour que celui-ci soit légitime. Le fait que tous les ministres chiites aient démissionné sans avoir été remplacés, rend le gouvernement illégitime et anticonstitutionnel, et en infraction au Pacte national.

En outre, le gouvernement Siniora a transgressé plusieurs autres articles de la Constitution libanaise y compris, *inter alia* : il a contourné la présidence de la République en ignorant les articles 49 et 52 relatifs à l'autorité et aux prérogatives du chef de l'Etat, et il a manqué, sur deux années consécutives de présenter le budget annuel au parlement conformément à l'article 83 de la Constitution et par conséquent, l'Etat continue de fonctionner sans budget officiel ; de plus, il a suspendu puis dissout le Conseil constitutionnel dont le mandat et la lettre sont stipulés dans l'article 19 de la Constitution libanaise l'empêchant ainsi d'examiner les sièges controversés aux élections législatives de 2005 et de statuer sur les invalidations, qui si elles étaient prononcées, feraient changer la majorité de camp en faveur de l'opposition et ôterait au gouvernement Siniora la majorité parlementaire à laquelle il prétend et au nom de laquelle il gouverne.

A la fin de la guerre de juillet 2006 et à l'issu de l'échec du gouvernement Siniora dans l'application de sa déclaration ministérielle d'une part, et à l'éclatement des alliances

électorales des législatives de 2005 qui sont à la base de la formation de ce gouvernement de l'autre, la majorité des libanais a perdu confiance en son gouvernement. Ceci s'est traduit par des manifestations et un sit-in qui se maintiennent depuis le 1er décembre 2006. Des manifestations sans précédent dans l'histoire du pays, puisque celle du 10 décembre 2006 a rassemblé près d'un million et demi de Libanais, réunissant tous les partis de l'opposition et représentant toutes les communautés religieuses.

En dépit de ce caractère illégitime, du manque de confiance et de l'incapacité du gouvernement Siniora à diriger le pays, il continue de bénéficier du soutien illimité et injustifié de la communauté internationale ; fort de cet appui, le gouvernement ne fait aucun effort en vue de mettre fin à la crise par le dialogue.

Dans ce contexte, la communauté internationale apparaît comme soutenant un camp contre l'autre dans cette crise interne libanaise relative à la Constitution et aux fondements de la démocratie, ce qui lui fait porter une lourde responsabilité au cas où un vide constitutionnel s'installerait ou si un conflit interne venait à éclater à la fin du mandat présidentiel.

Nous vous demandons avec insistance de soutenir au Liban toutes les institutions constitutionnelles et non seulement le gouvernement Siniora. De même que nous espérons de votre part une révision de vos positions, et une plus grande objectivité dans vos considérations, qui attribuent la crise aux seules ingérences étrangères ou encore aux divergences d'opinions concernant le tribunal international. Notre bloc parlementaire constitue aujourd'hui un des piliers de l'opposition car selon les résultats du dernier scrutin, nous représentons le tiers des électeurs. Nous sommes également connus pour être indépendants et libres de tout engagement étranger, outre le fait que nous étions les premiers à réclamer la création d'un tribunal à caractère international. Nous croyons foncièrement en la formation de ce tribunal selon la Constitution libanaise et en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations unies.

Il existe cependant d'autres dimensions à la crise actuelle ; ignorer certains risques qui menacent le bien-être des libanais et la sécurité du Liban et de la région serait une grave erreur. Parmi ces risques figurent :

- la création et l'expansion d'organisations radicales terroristes au Liban, sans qu'aucune mesure préventive ne soit prise par le gouvernement Siniora ;

- l'armement et l'entraînement d'anciennes et de nouvelles milices affiliées à la majorité parlementaire, au vu et au su du gouvernement Siniora ;

- la corruption galopante engendrée par la même équipe au pouvoir et dont le résultat est le cumul d'une dette colossale de près de 40 milliards de dollars (200% du PNB) et ;

- le danger réel de voir s'implanter les Palestiniens au Liban, auquel nous nous opposons avec véhémence ainsi que la majorité absolue du peuple libanais. Le refus d'une telle implantation fait l'objet d'un consensus national au Liban, tel que stipulé dans le préambule de la Constitution libanaise.

La crise actuelle doit trouver son dénouement dans le respect des lois constitutionnelles et dans la garantie d'une représentativité proportionnelle des forces politiques dans un gouvernement d'union nationale. La démocratie ne devrait jamais se retrouver dans l'impasse.

Si l'actuel gouvernement illégitime continue de camper sur ses positions, la solution serait de recourir au peuple à travers la tenue d'élections législatives anticipées suivies d'élections présidentielles et de la formation d'un nouveau gouvernement.

En conclusion, nous vous confirmons notre volonté de continuer de communiquer et de collaborer avec les Nations unies pour trouver une solution durable à la crise actuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma très haute considération.

Michel Aoun, député au Parlement  
Chef du bloc de la réforme et du changement